

- histoire des arts
- arts visuels
- éducation musicale
- enseignement moral et civique

Pour cette épreuve, vous devrez remettre votre dossier contenant au maximum 10 pages (annexes comprises), en quatre exemplaires, sur format de papier 21 X 29,7, accompagné éventuellement d'une version numérique (format compact disc), au jour et à l'heure de votre convocation pour l'épreuve 2 (entretien à partir d'un dossier) qui se déroulera du 26 mai au 8 juin 2015.

Une page de garde pour ce dossier est téléchargeable sur le site internet du SIEC à l'adresse suivante www.siec.education.fr et devra obligatoirement être utilisée. Le dossier doit être rédigé en recto simple, agrafé et dactylographié en Arial 11 avec un interligne simple.

Aucune note personnelle ne sera autorisée pendant l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Les candidats auront à leur disposition un exemplaire de leur dossier qui sera remis en début d'épreuve par les membres de jury.

Chaque candidat souhaitant réaliser une présentation numérique, strictement identique au dossier papier, devra se présenter le jour de l'épreuve avec le matériel nécessaire.

Epreuve 2 : Entretien à partir d'un dossier du 26 mai au 8 juin 2015 au SIEC (évaluation des compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et exposé du candidat portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire).

Durée de la préparation : 3 heures, durée totale de l'épreuve : 1 heure 15 minutes

L'épreuve comporte **deux parties** :

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Les sujets proposés se rapporteront :

- soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle,

L'interrogation des candidats portera donc sur l'acquisition des compétences attendues par les programmes aux trois cycles de l'école primaire dans les quatre activités physiques, sportives et artistiques suivantes :

Activités athlétiques / Jeux sportifs et collectifs / Danse / Natation

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités,